



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE

03, Rue Nicolas Joseph CUGNOT
Z.I. du Brézet

63100 CLERMONT-FERRAND

☎ 04.73.25.22.43

Site : asaca.info – e-mail : asaca@wanadoo.fr

CHALLENGE A.S.A.C.A. 2022

REGLEMENT

ARTICLE 1 *L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise un Challenge à l'intention de ses membres compétiteurs. D'autre part, un challenge Commissaires est également mis sur pied.*

ARTICLE 2 **CONDUCTEUR ADMIS :**

Ce Challenge est ouvert aux conducteurs et conductrices en possession de :

- *une licence de la F.F.S.A. délivrée par l'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne ;*
- *à jour de leur cotisation à l'A.S.A.C.A. pour l'année considérée.*

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription sans avoir à en indiquer les raisons.

Tout concurrent s'engage à respecter les conditions du présent règlement.

ARTICLE 3 **INSCRIPTION**

L'inscription est gratuite et elle prendra effet à la date de l'adhésion à l'A.S.A.C.A. (date de la licence).

ARTICLE 4 **TRANSMISSION DES RESULTATS**

*Des fiches de résultats seront disponibles à l'ASACA. Elles devront être renvoyées à l'ASACA **AU PLUS TARD LE 15 janvier 2022** accompagnées des justificatifs officiels des épreuves (liste des engagés - palmarès), sous peine de non prise en compte des résultats.*

ARTICLE 5 **EPREUVES RETENUES**

Toutes les épreuves inscrites au calendrier de la F.F.S.A.

- *Course de côte ;*
- *Slaloms, Gymkhanas ;*
- *Rallyes ;*
- *Rallyes Cross ;*
- *Auto Cross ;*
- *Circuits ;*
- *Trial*

Il pourra être pris en compte deux épreuves maximum inscrites aux calendriers étrangers.

Seuls les douze meilleurs résultats seront retenus pour le classement général final.

Le dernier résultat servira à départager les ex-aequo.

ARTICLE 6 COEFFICIENT DES EPREUVES

- Épreuves Régionales Coef. 1
- Épreuves Nationales, NPEA et Inter hors championnat Coef. 2
- Épreuves de Promotion Circuits (Coupes de marques) Coef. 3
- Championnats de France Coef. 3
- Épreuves d'un Championnat F.I.A. Coef. 4

ARTICLE 7 POINTS DE PARTICIPATION

Il sera attribué 5 points (sans coefficient) pour tout départ d'une épreuve (joindre liste des partants si non classé).

ARTICLE 8 BAREME DES POINTS**A - AU GROUPE**

	De 1 à 10 partants	Si plus de 10 partants
1 ^{er}	10 points	12 points
2 ^{ème}	07	09
3 ^{ème}	05	07
4 ^{ème}	03	05
5 ^{ème}	02	04
6 ^{ème}		02
7 ^{ème}		01

B - A LA CLASSE

	De 1 à 3 partants	De 4 à 6 partants	De 7 à 12 partants	Si plus de 12 partants
1 ^{er}	04 points	08 points	10 points	12 points
2 ^{ème}		05	07	09
3 ^{ème}			05	07
4 ^{ème}			04	06
5 ^{ème}				05
6 ^{ème}				04

Les points de groupe et de classe sont cumulables puis multipliés par le coefficient de l'épreuve, auxquels sont ajoutés les points de participation.

C - AU SCRATCH

Uniquement pour les disciplines sans groupe ni classe

1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	5^{ème}	6^{ème}	7^{ème}
18 points	15 points	13 points	11 points	10 points	09 points	08 points

8^{ème}	9^{ème}	10^{ème}	11^{ème}	12^{ème}	13^{ème}	14^{ème}
07 points	06 points	05 points	04 points	03 points	02 points	01 point

Les points scratch sont multipliés par le coefficient de l'épreuve, auxquels sont ajoutés les points de participation.

ARTICLE 9 CLASSEMENT PAR CATEGORIE D'EPREUVE

Il sera établi les classements suivants :

- *Classement rallyes pilotes (asphalte, terre, tous terrains, raids)*
- *Classement rallyes copilotes (asphalte, terre, tous terrains, raids)*
- *Classement courses de côte et slaloms*
- *Classement circuits asphalte*
- *Classement circuits terre et glace (Auto Cross, Rallyes Cross, Sprint Car, Trophées Andros)*

Chacun de ces résultats sera établi sur les 12 meilleurs résultats de la catégorie.

Du classement général final, il sera établi un classement dames.

ARTICLE 10 PUBLICITE

Le Challenge pourra être doté par la publicité, elle sera obligatoire sur les véhicules participants au Challenge. A la première infraction : pas de droit à l'épreuve, en cas de récidive : exclusion du Challenge.

ARTICLE 11 PRIX

Prix en espèce et coupes seront distribués lors de la remise des prix en fin de saison. Tout absent lors de la remise des prix ne pourra se faire représenter (sauf cas de force majeure) et perdra le bénéfice de ses prix et coupes. Les coupes ne sont pas cumulables.

ARTICLE 12 CONTESTATIONS ET LITIGES

Les responsables de ce Challenge sont les membres de la commission du Challenge de l'A.S.A.C.A. Cette commission pourra trancher toutes les questions litigieuses, elle se réserve le droit de modifier certains articles de ce règlement par des additifs qui seront communiqués à chaque licencié et un exemplaire sera affiché au siège de l'A.S.A.C.A.

ARTICLE 13 *Tout concurrent devra faire preuve d'un esprit sportif envers ses adversaires, son écurie et de son Association Sportive. Tout concurrent qui ne respecterait pas les clauses de ce règlement serait exclu du Challenge sans recours.*

ARTICLE 14 COMMISSION DU CHALLENGE

Elle est composée des membres du bureau de l'ASACA.